

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux de voirie et d'aménagements urbains - lignes B et C - Bordeaux Lac et Claveau - VRD303 - marché négocié - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché VRD 303 s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la troisième phase des trois lignes de tramway de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ce marché concerne l'ensemble des travaux de voirie et d'aménagement de surface, ainsi que certains aménagements urbains, sur une portion de la ligne B de 835 mètres environ sur la zone de Claveau et sur une portion de la ligne C de 3235 mètres environ sur la zone de Bordeaux Lac.

Les travaux du présent marché pour la ligne B s'étendent depuis la voie de remisage actuelle (après la station Claveau), se poursuivent rue Joseph Brunet, avenue du Docteur Schinazi, jusqu'au carrefour avec la rue E.Besse.

Pour la ligne C, les travaux du présent marché s'étendent depuis l'avenue de Laroque (terminus actuel de la ligne), puis traversent les aménagements de la ZAC Ginko, se poursuivent avenue des Quarante Journaux, puis avenue Marcel Dassault et Jean Gabriel Domergue, cours Charles Bricaud et enfin avenue de la Jallère jusqu'au franchissement de la Jallère (avant l'ouvrage).

Le franchissement de la Rocade est assuré par l'intermédiaire d'un ouvrage d'art juxtaposé à l'ouvrage existant, qui fait l'objet d'un autre marché. Un ouvrage sera réalisé par un autre marché au passage de la Jallère pour assurer la liaison avec le centre de maintenance.

Les travaux consistent notamment à réaliser :

- la voirie, réseaux, trottoirs, parkings, autour de la plateforme ;
- les multitubulaires ;
- divers petits ouvrages de génie civil ;
- les équipements de signalisation ;
- les installations d'éclairage public ;
- les fondations pour les poteaux de la ligne aérienne de contact.

Ce marché VRD 303 comprend des prestations distinctes au sens de l'article 10 du Code des marchés publics.

En effet, il est prévu la réalisation de travaux simultanément sur plusieurs tronçons de 300 à 500 mètres dans lesquels interviennent plusieurs métiers (terrassements, voirie, assainissement, génie civil, etc). Ces différents métiers ont été regroupés dans un même marché afin de simplifier cette tâche de coordination, déjà délicate, d'optimiser les durées de travaux, sans négliger le coût raisonnable pour notre collectivité.

Une obligation de résultat est demandée au titulaire sous forme de délais partiels d'exécution par tronçon, assortis de pénalités.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires, conclu pour une durée de 30 mois (3 mois de préparation et 27 mois de travaux), à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

L'opération a été estimée à 10 622 404,99 euros hors taxes.

Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants :

- au budget Annexe transport, Chapitre 23, Article 23800072, CRB KD00, Programme TW30,
- au budget principal, sur les crédits des programmes d'aménagements de voirie communautaire.

Pour cette réalisation, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice.

Les prestations font l'objet d'un marché négocié précédé d'une mise en concurrence, passé en application des articles 144-1-1, 165 et 166 du Code des marchés publics. L'avis a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ainsi qu'au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 11 juillet 2011.

Six sociétés ont déposé leur candidature au 5 août 2011, parmi lesquelles cinq ont été admises à négocier :

- GUINTOLI/MALET ;
- EIFFAGE TPSO/FORCLUM CENTRE LOIRE/ FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN ;
- EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT ;
- SCREG SO/COLAS SO/CREGUT/CMR EXEDRA/ETDE/AXIMUM ;
- FAYAT ENTREPRISE TP.

Il leur a été adressé un dossier de consultation leur prescrivant de remettre leurs offres pour la date du 21 octobre 2011.

Cinq entreprises ont remis leurs offres.

Il s'agit de :

- FAYAT ENTREPRISE TP ;
- EIFFAGE TPSO / FORCLUM CENTRE LOIRE / FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN ;
- SCREG SO / COLAS SO / CREGUT ATL / CMR EXEDRA / ETDE / AXIMUM ;
- EUROVIA GIRONDE / PEPERIOT ;
- GUINTOLI / MALET.

A l'issue de la procédure de négociation, qui aura conduit les opérateurs économiques à remettre deux offres successives (une offre initiale et une seconde offre à la suite d'une négociation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 février 2012, a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT pour un montant de 11 093 062,93 € HT soit 13 267 303,26 € TTC.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code général des collectivités territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne, 6^{ème} étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT pour un montant de 11 093 062,93 € HT soit 13 267 303,26 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 144-1.1, 165 et 166,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 février 2012 attribuant le marché au groupement d'entreprises EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT pour un montant de 11 093 062,93 € HT soit 13 267 303,26 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision du 29 février 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur la réalisation des travaux VRD nécessaires à l'extension des lignes B et C (Bordeaux Lac et Claveau) du tramway, au groupement d'entreprises EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT pour un montant de 11 093 062,93 € HT soit 13 267 303,26 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec le groupement d'entreprises EUROVIA GIRONDE/PEPERIOT qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 11 093 062,93 € HT soit 13 267 303,26 € TTC.

Article 2 :

Son financement est prévu sur les exercices 2012 et suivants :

- au budget Annexe transport, Chapitre 23, Article 23800072, CRB KD00, Programme TW30,
- au budget principal, sur les crédits des programmes d'aménagements de voirie communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 MARS 2012

PUBLIÉ LE : 29 MARS 2012

M. GÉRARD CHAUSSET